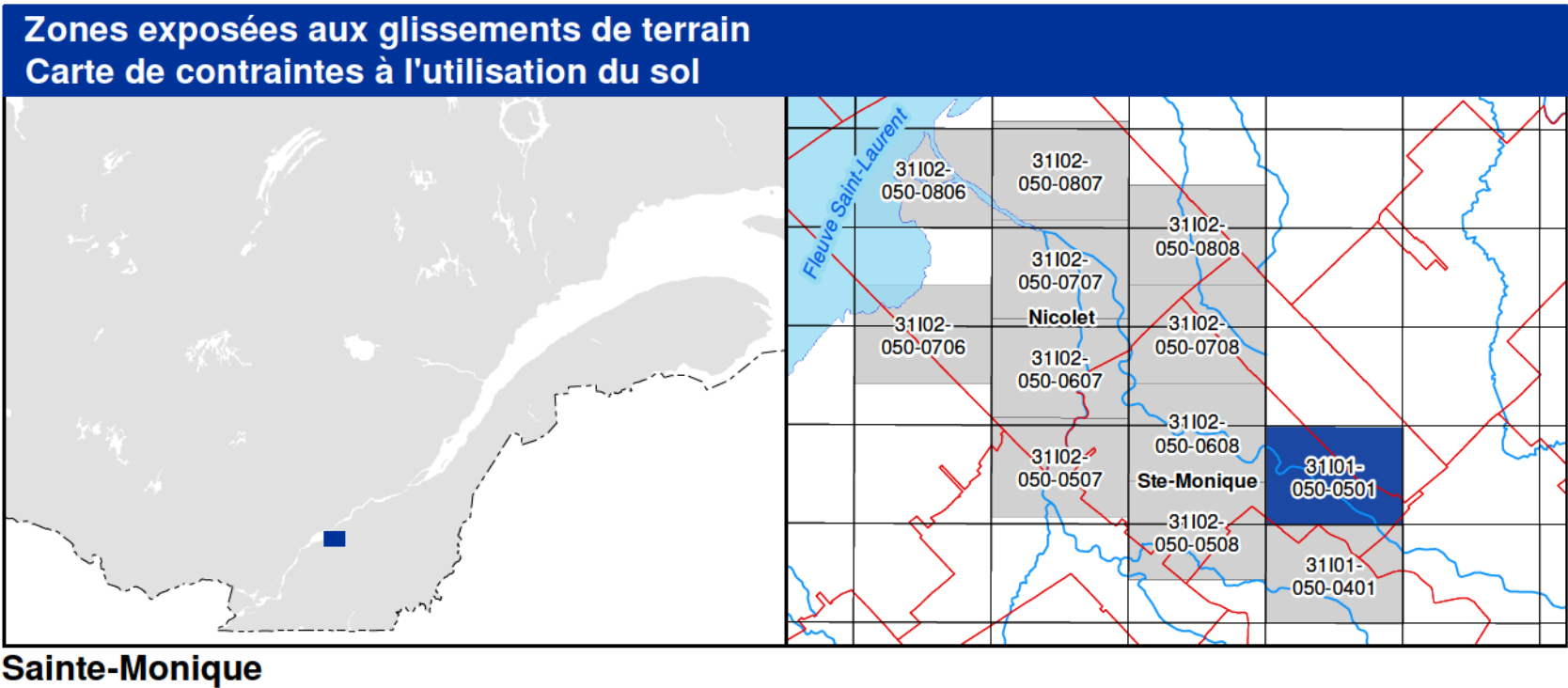
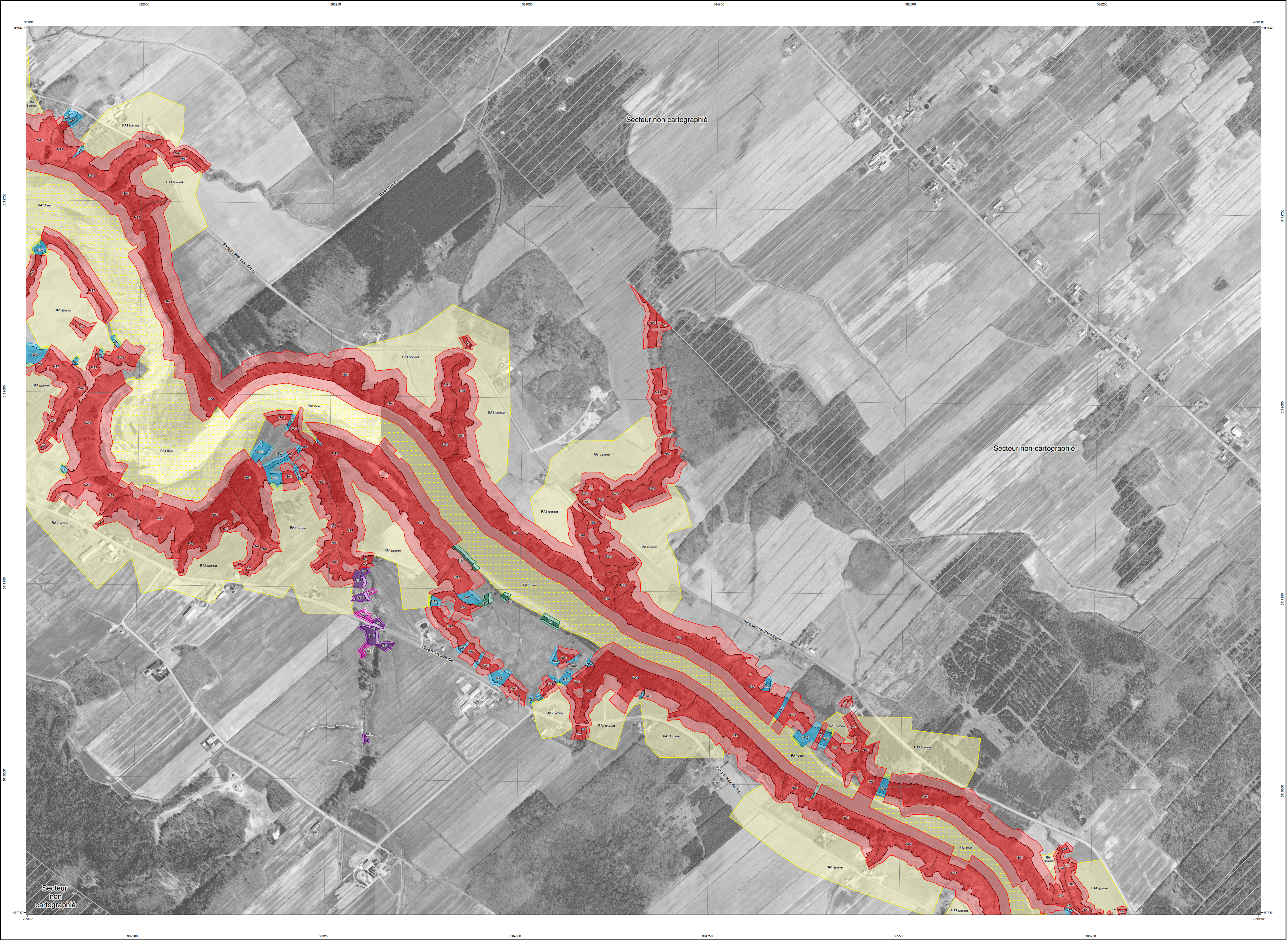


Sainte-Monique



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- NA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- N4** Sommet du talus
- N5** Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être importée par un glissement de grande étendue.
- RA2** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1.
- RA1-NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de la échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80

Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

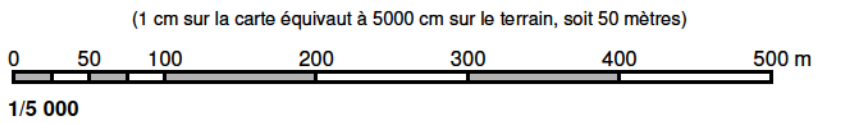
Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQ3), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central): 73°30' ouest

Latitude d'origine (équateur): 0°

Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle: 0,0009



Sources

Données: Relevés géotechniques de terrain

Hypométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1/15 000

Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté

Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1/40 000 (Q5580172 et Q5580174)

Version 1.1 (Février 2015)

Organisme

Ministère des Transports du Québec

Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec

Ministère des Transports du Québec

Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec

Date / Année

2003 / 2007

1997 et 2004

8 décembre 2003

10 mai 2005

Réalisation

Production: Ministère des Transports du Québec

Direction du laboratoire des chaussées

Service de la géotechnique et de la géologie

Version 1.1 (Février 2015)

© Gouvernement du Québec

Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2015